

Ministère
de l'Intérieur.

6^e Division
N^o 2761
8117

15 fév. 1859
Léopold, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut:

Vu l'état analytique des demandes formées par plusieurs
Conseils Communaux de la province du Luxembourg
à l'effet d'être autorisés à apporter certaines modifications à
la voirie vicinale de leurs localités respectives, et à aliéner
des excédants de chemins distraits de la voirie

lequel état, dressé le 2 janvier 1859 par la Députation
Perm^{te} du Cons. prov. du Luxembourg indique l'avis de ce collège au sujet des
dites demandes,

ainsi que les propositions de Notre Ministre de l'Intérieur,
quant aux décisions à intervenir;

Vu les délibérations des Conseils Communaux précités,
relatives à cette affaire;

Vu les plans des modifications d'aliénations
proposées dans ces délibérations;

Vu les certificats constatant que les dits plans ont été
soumis à une enquête régulière;

Vu les pièces de cette enquête;

Vu les articles 28 et 29 de la Loi du 10 Avril 1841;

et l'art 76 de la loi Communale.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,
Nous avons arrêté et arrêtons:

Art 1^{er}. L'état et les plans susmentionnés sont
approuvés tels qu'ils se trouvent ci-annexés.

Art 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé
de l'exécution du présent arrêté.

Donné, à Laeken, le 1^{er} février 1859
/signé/ Léopold.

Par le Roi:
Le Ministre de l'Intérieur /signé/ Ch. Rogier.

Pour expédition conforme:

Le Secrétaire général du Ministère de l'Intérieur,
C. Hume



Province de Limbourg.

1^{er} Trimestre 1848.

Etat présentant l'analyse des propositions formées par les conseils communaux, en conformité de l'art. 28 de la loi du 10 avril 1841 sur les chemins vicinaux, et de l'instruction à laquelle ces propositions ont donné lieu.

Noms des communes.	Natures des demandes.	Dates des demandes.	Date du proc. verbal de l'inspec- tion de com- munes et incommunes.	Analyse des réclamations et observations mention- nées au procès verbal d'enquête.	Analyse des observations du conseil communal au sujet de ces récla- mations.	Avis			Décisions.
						du commissaire voyer.	du commissaire d'arrondissement et du sous-commissaire	de la Dipu- tation permanente	
Baerenga.	Reclassement des chemins N° 10 et 11 en faveur de celui N° 1 et vente des cailloux avec réserves au prix d'apport.	20 th 1878 11 th 1878		"	"	Favorable à la demande.	Favorable à la demande.	Si il y a lieu d'accepter la demande. Les cailloux sont légalement par- tis à la vente.	Approuvé
Hees.	Suppression et aménagement d'une partie du che- min N° 15.	8 th 1878 18 th 1878		"	"	aux conditions proposées dans la solicitation. Les travaux pour le aménagement de détachement de route seront exé- cutés à la fin de la séance du com- mune. pour cette route.	Favorable à la demande.	Si il y a lieu d'accepter la demande.	"
Langue.	Reclassement des chemins N° 3 et 5, et vente des cailloux avec réserves au prix d'apport.	19 th 1878 11 th 1878		"	"	Favorable à la demande.	Favorable à la demande.	Les cailloux sont léga- lement par- tis à la vente.	"
Loz.	Reclassement de l'ancien chemin de Loz à St. Emond et vente des cailloux avec réserves au prix d'apport.	10 th 1878 10 th 1878		"	"	Favorable à la demande.	Favorable à la demande.	Favorable à la demande.	"
Madame.	Suppression d'une partie du chemin N° 10 et reclassement des chemins N° 58 et 19.	27 th 1878 21 th 1878		"	"	Favorable à la demande.	Favorable à la demande.	Favorable à la demande.	"

MB011-1
MB011-2
MB011-3

Noms des communes.	Nature des demandes.	Dates des demandes.	Date du procès verbal de l'inscription de ces réclamations au procès verbal des séances de la commune.	Analyse des réclamations et observations émises au procès verbal d'enquête.	Analyse des observations du conseil communal au sujet de ces réclamations.	Avis			Décisions.
						du commissaire royal.	du commissaire de la Députation.	du conseil communal permanent.	
Milfont	Relèvement du chemin N° 1 et création des chemins vicinaux au prix d'aperture.	13 juil 1818 6 juil 1818				Favorable à la demande.	Favorable à la demande.	Il y a lieu d'accueillir la demande. Les chemins vicinaux sont déclarés par la loi de la vicine.	Approuvé
Mopertingon	Suppression et création de chemins N° 1 et vente des chemins vicinaux au prix d'aperture.	10 juil 1818 23 mars 1818		Deux réclamations ont été présentées portant sur la suppression du chemin N° 1 et sur la vente des chemins vicinaux au prix d'aperture.	Pour le chemin dont il s'agit, on est plus voisin de la station de la gare de Hasselt à tel point qu'il est permis de laisser la construction de la route de Hasselt à tel point qu'il est permis de laisser la route qui les longe.	/	/	/	id.

Hasselt, le 7 Janvier 1819.
La Députation permanente,
Le Président

Par la Députation:
Le Préfet provincial,

J. Bony

Approuvé pour les archives
Décret royal du 1 février 1819
Le Ministre de l'Intérieur,
Signé: Ch. Royer
Pour Copie Conforme,
Le Secrétaire général
du Ministère de l'Intérieur
Co Remy



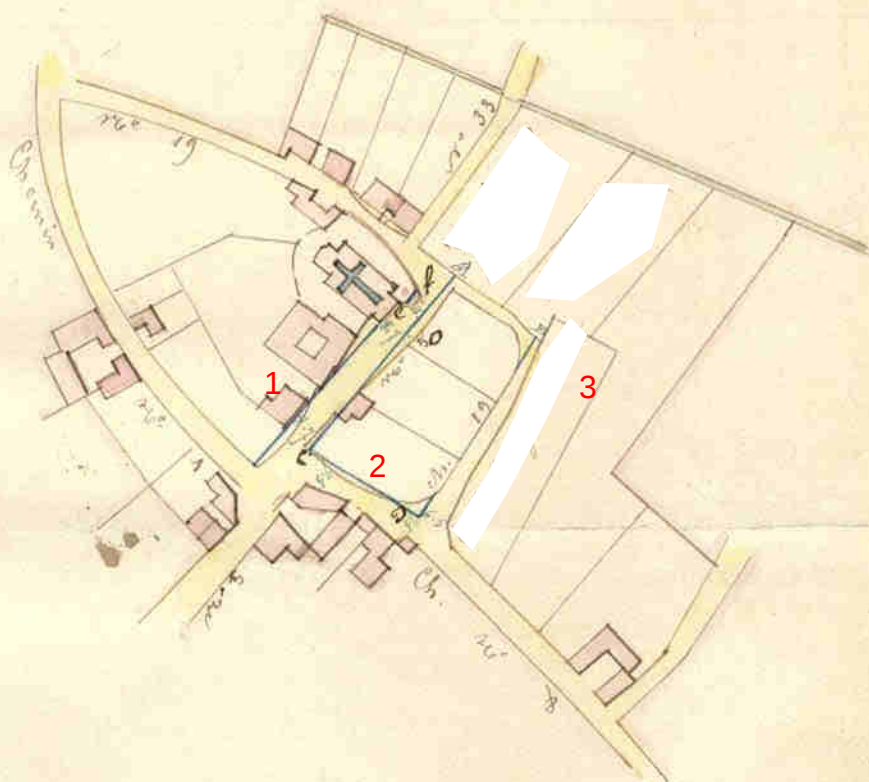
6^e Div. 8117 - 1 et 16 juil 1819

Province de Limbourg
Arrondissement voier de Tongres
Commune de Marlinne

Extrait de l'atlas des chemins vicinaux de la commune
de Marlinne, plan de détail N° 3, pour obtenir l'autorisation
de supprimer une partie du chemin N° 19 de A à B ; et
de rectifier le chemin N° 3. & N° 19, tracés en bleu, pour le commissaire
voyer et arpenteur sur, sussigné.

A. Gelindes, D^{re} 28 plu 1838

J. Vandenburch



Proposé pour délibération du conseil communal le 27 9^{bre} 1838

Pour nous Bourgmestre, de Marlinne.

A Marlinne, le 27 9^{bre} 1838.

H. Schalkenborgh

Approuvé pour être annexé
à l'arrêté royal du 1 février 1839

Le Ministre de l'Intérieur,

Signé Ch. Rogier

Pour Copie Conforme,

Le Secrétaire général

du Ministère de l'Intérieur.

Co. Hume



Schaal: 1/2500

0 15 30 60 90 120
Meters